



REGLEMENT SPORTIF

COMPETITIONS RUGBY A 7

2017-2018

ARTICLE 1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION	2
ARTICLE 2 – EFFECTIF ET REMPLACEMENTS.....	3
ARTICLE 3 – ORGANISATION SPORTIVE	4
ARTICLE 4 - DURÉE DES MATCHS.....	5
ARTICLE 5 – TERRAINS	6
ARTICLE 6 - RETARD D'UNE EQUIPE.....	6
ARTICLE 7 – CAS DE FORFAITS	6
ARTICLE 8 – CRITERES DE CLASSEMENT DES POULES.....	7
ARTICLE 9 – CRITERES DE CLASSEMENT INTER-POULE.....	9
ARTICLE 10 - ETABLISSEMENT DU SCORE.....	9
ARTICLE 11 - JEU DELOYAL.....	10
ARTICLE 12 - COUP D'ENVOI ET COUPS DE PIED DE RENVOI	11
ARTICLE 13 – MELEE ORDONNEE	12
ARTICLE 14 - COUP DE PIED DE PENALITE ET COUP DE PIED FRANC.....	12
ARTICLE 15 - BANC DE TOUCHE.....	12
ARTICLE 16 – PHARMACIE	13
ARTICLE 17 - TENUE DES JOUEURS	13
ARTICLE 18 - ARRET DU MATCH POUR INCIDENT.....	13
ARTICLE 19 - ARRET EN CAS DE FORCE MAJEURE	14

ARTICLE 1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour pouvoir participer à un tournoi de rugby à 7 **autorisé par la FFR**, chaque joueur devra être titulaire d'une carte de qualification « **rugby compétition** » en cours de validité, dans la catégorie concernée et devra ne pas être sur le coup d'une suspension.

Toute personne membre de **l'encadrement** devra être titulaire d'une carte de qualification « **rugby compétition** » en cours de validité et devra ne pas être sous le coup d'une suspension.

Pour les tournois de rugby à 7 autorisés y compris Circuit Elite Sevens (hors championnats de France des clubs), une équipe affiliée à la FFR peut être composée de **joueurs licenciés dans différentes associations affiliées** :

Conformément aux Règlements Généraux de la FFR – Article 220 – Affiliation des membres actifs de la FFR

« Un joueur d'une association ne peut pas être joueur d'une autre association, sauf s'il participe à un tournoi de Rugby à 7, de Rugby à 5 ou de Beach Rugby dûment autorisé par la F.F.R., au sein d'une équipe composée de joueurs issus de différentes associations affiliées à cette dernière et sous réserve d'un accord formel de celles-ci. »

Catégories de joueurs et joueuses saison 2017-2018 :

Classes d'âge	Années d'âge concernées Joueurs / joueuses né(e)s en
MASCULINS	
18 ans et plus	1999 et antérieurement
Moins de 18 ans	1999 (entre le 01/09 et le 31/12), 2000 et 2001
Moins de 16 ans	2002 et 2003
FEMININES	
18 ans et plus	1999 et antérieurement
Moins de 18 ans	1999 (entre le 01/09 et le 31/12), 2000, 2001 et 2002

** Les licencié(e)s âgé(e)s de 18 ans, date d'anniversaire, peuvent valablement participer aux compétitions masculines et féminines de 18 ans et plus en cours de saison.*

Le tournoi se jouera selon les règles du jeu de rugby à 7 telles qu'elles sont stipulées par World Rugby et par les dispositions spécifiques de la FFR concernant cette catégorie.

Chaque équipe devra se présenter munie:

- des cartes de qualification de chaque participant (joueurs et encadrement) ;
- de deux jeux de maillots de couleurs différentes ;
- de ses propres ballons de rugby ;

- d'une trousse à pharmacie.

A son arrivée, chaque club devra:

- remplir une feuille de match (modèle FFR) qui vaudra pour toute la durée du tournoi ;
- déposer les licences au bureau du tournoi
- remplir une feuille de régulation (modèle FFR) qui sera complétée à chaque rencontre.

ARTICLE 2 – EFFECTIF ET REMPLACEMENTS

Nombre de joueurs maximum par équipe :

- 15 joueurs au maximum sur la feuille de match en début de tournoi ;
- 15 joueurs maximum sur la feuille de régulation au début de chaque match ;
- Une équipe ne peut pas avoir plus de 7 joueurs sur l'aire de jeu pendant le jeu.

Nombre de joueurs minimum par équipe :

- 5 joueurs sur le terrain (à tout moment du match, au moins 3 joueurs pouvant jouer en mêlée et au moins 2 trois-quarts).

Remplacements :

- Une équipe peut désigner jusqu'à cinq remplaçants.
- Une équipe peut substituer ou remplacer jusqu'à cinq joueurs lors d'un même match :
 - Une équipe peut substituer le même joueur plus d'une fois tant qu'elle n'effectue pas plus de 5 substitutions au total lors du match ;
 - Si un joueur est substitué, il pourra revenir en jeu dans les limites et conditions suivantes :
 - Jusqu'à 5 substitutions tactiques maximum par match ;
 - Les joueurs substitués pour raison tactique peuvent également revenir en jeu pour remplacer un joueur ayant une blessure qui saigne, un joueur blessé à la suite de jeu déloyal (vérifié par les officiels de match) ou un joueur sorti sur commotion cérébrale ou suspicion de commotion cérébrale. Un tel retour en jeu n'est pas comptabilisé comme une substitution tactique.

Remplacements sur coup de pied de pénalité :

- Seule l'équipe qui obtient le coup de pied de pénalité peut effectuer des changements ;
- Si cette équipe effectue des changements, l'équipe contre qui est sifflé le coup de pied de pénalité pourra également en effectuer.

ARTICLE 3 – ORGANISATION SPORTIVE

Format compétition

Selon le **nombre d'équipes engagées** et le nombre de **jours de compétition**, le tournoi devra appliquer la formule correspondante.

1 journée :

- 5 équipes : 1 poule de 5 équipes
- 6 équipes : 2 poules de 3 équipes
- 8 équipes : 2 poules de 4 équipes
- 9 équipes : 3 poules de 3 équipes
- 12 équipes : 4 poules de 3 équipes

2 journées :

- 8 équipes : 2 poules de 4 équipes
- 10 équipes : 2 poules de 5 équipes
- 12 équipes : 3 poules de 4 équipes
- 16 équipes : 4 poules de 4 équipes
- 24 équipes : 8 poules de 3 équipes

La première journée sera consacrée aux phases de poules, et la seconde aux phases finales.

Exemple du format 16 équipes sur 2 jours

- 2 jours de compétition
- 4 poules de 4 équipes
- Journée 1 : 3 matchs de poules
- Journée 2 : 2 ou 3 matchs de phase finale
 - Les équipes classées 1 et 2 de chaque poule : $\frac{1}{4}$ de finale de Cup.
 - Les équipes classées 3 et 4 de chaque poule : $\frac{1}{4}$ de finale de Challenge Trophy.

Outils sportifs

La gestion sportive sera assurée par l'administration du tournoi et la table de marque avec les différents outils sportifs :

a. Feuille de match

- Composition de l'équipe : à compléter par le manager de l'équipe et à déposer avec les licences le premier jour avant le début de la compétition à l'organisation.

- Le joueur doit conserver le même numéro de maillot qu'indiqué sur la feuille de match tout au long de la compétition, toute modification de numéro devra être spécifiée et indiquée sur les différents outils.
- La feuille de match et les licences doivent être conservées par l'organisateur pendant toute la durée du tournoi.
- En cas d'infraction ou d'exclusion hors motif d'indiscipline : l'arbitre devra remplir un rapport au dos de la feuille de match.

b. Feuille de régulation

- A compléter par le manager de l'équipe et à déposer à la mi-temps du match précédent à la table de marque qui devra y indiquer les remplacements et les cartons
- Indiquer les titulaires par un « T »
- La table de marque y indique les 5 remplacements en précisant le joueur remplacé et le remplaçant.
- La feuille de régulation devra être conservée pour toute la durée de la compétition et récupérée par les organisateurs en fin de tournoi.

c. Feuille de score

- La table de marque devra y indiquer pour chaque action (essai, transformation, pénalité, drop) et pour chaque carton (jaune ou rouge) le numéro de maillot du joueur concerné.
- L'arbitre, la table de marque et les deux managers signent la feuille de score pour valider les éléments de scores. Après signature aucune réclamation ne sera acceptée.

d. Cartons de remplacements

- Lors de chaque match 5 remplacements sont autorisés. Pour faciliter le suivi des entrées et sorties des joueurs, l'organisateur utilisera des cartons de remplacements.
- La table de marque devra distribuer 5 cartons de remplacement au manager de l'équipe avant chaque match.

ARTICLE 4 - DURÉE DES MATCHS

Une partie dure 14 minutes (divisée en deux mi-temps d'un maximum de 7 minutes chacune), plus le temps perdu.

La mi-temps est une pause d'un maximum de 2 minutes.

En cas de match nul et un recours à des **prolongations** (matches de phases finales) :

- Avant le début des prolongations, l'arbitre organise un tirage au sort de la même manière qu'avant le match (l'équipe remportant celui-ci ayant le choix entre donner le coup d'envoi et la moitié de terrain qu'elle occupera lors de la première période de prolongation) ;
- Le jeu reprendra après une minute de pause, avec des périodes d'un maximum de cinq minutes ;
- Après chaque période, les équipes changent de côté de terrain sans pause ;
- Pendant les prolongations, l'équipe qui marque en premier est immédiatement déclarée vainqueur du match et le jeu s'arrête.

ARTICLE 5 – TERRAINS

Le terrain est identique à celui du rugby à XV. La surface de jeu peut être sur gazon ou sur synthétique

ARTICLE 6 - RETARD D'UNE EQUIPE

Les équipes doivent être présentes et prêtes au moment du coup d'envoi de leurs matchs.

- Tout retard **inférieur à 2 minutes** sera sanctionné par – **25 points** au goal-average de la rencontre.
- Tout retard de **plus de 2 minutes**, entraînera une sanction d'un **forfait simple sur le match (0 point terrain et – 25 points** au goal-average total).

ARTICLE 7 – CAS DE FORFAITS

Forfait simple :

Définition : Peut être considérée comme ayant déclaré forfait simple pour un match toute équipe :

- Ne se présentant pas sur l'aire de jeu au plus tard 2 minutes après l'heure fixée pour le début du match.
- Refusant de jouer sur le terrain désigné par la F.F.R. ou l'organisme régional.
- Refusant de jouer pour cause de l'absence de l'arbitre désigné.
- Ne présentant pas au coup d'envoi l'effectif minimum requis pour pouvoir disputer une rencontre de rugby à 7.
- Quittant le terrain avant le coup de sifflet final de l'arbitre.
- Dont un ou des joueurs refuse(nt) d'être photographiés(s) à la demande de l'équipe adverse (Art. 450.3).

Sanction :

- Points « terrain » :
 - Equipe responsable du forfait : 0 point
 - Equipe non responsable du forfait : 3 points
- Points de marque
 - Equipe responsable du forfait : moins 25 points (5 essais)
 - Equipe non responsable du forfait : 25 points (5 essais)

Forfait général :

Définition : Peut être considérée comme étant en situation de forfait général, toute équipe :

- Se retirant d'elle-même d'un tournoi auquel elle s'est engagée que ce soit avant le premier match ou au cours du tournoi.
- Ayant cumulé trois forfaits simples lors d'un même tournoi

Conséquences sur le classement des équipes restant en compétition :

- Points « terrain »
 - 3 points terrains pour tous les matchs joués ou restant à jouer contre l'équipe forfait général.
- Points de marque
 - Sera ajouté 25 « points de marque » par match « gagné par forfait » contre l'équipe forfait général. Lorsqu'une équipe est forfait général en cours de championnat ou en cours de tournoi, tous ses résultats antérieurs sont annulés dans la phase ou le tournoi concerné.

ARTICLE 8 – CRITERES DE CLASSEMENT DES POULES

Un match contre chaque équipe de la poule.

- Un match gagné attribue 3 points
- Un match nul 2 points
- Un match perdu 1 point

Le forfait d'une équipe :

- 0 point pour l'équipe forfait avec un goal average négatif de – 25 (5 essais).
- 3 points pour l'adversaire avec un goal average positif de +25 (5 essais).

a. Poules non équilibrées

En cas de poule(s) non équilibrée(s), conséquence du forfait d'une équipe : dans la ou les poule(s) avec un nombre inférieur d'équipes, les équipes qui auraient dû jouer contre l'équipe forfait marqueront 3 points et +25 au goal-average.

b. Classement en cas d'égalité dans une poule

A l'issue des matchs de poule, si deux équipes d'une même poule ont le même nombre de points classement, celui-ci sera effectué par comparaison des points suivants :

1. **Résultat du match particulier** opposant les deux équipes concernées. Le vainqueur sera classé devant l'autre.

En cas d'égalité lors du match opposant les deux équipes, le classement est alors effectué par comparaison des points suivants :

2. Un ou des éventuels **carton(s) rouge(s)**
3. La **différence de points** (goal-average) sur l'ensemble des matchs de la poule
4. La **différence d'essais** sur l'ensemble des matchs de poule
5. Le **nombre de points marqués** sur l'ensemble des matchs de poule
6. Le **nombre d'essais marqués** sur l'ensemble des matchs de poule
7. Le **nombre de carton(s) jaune(s)** sur l'ensemble des matchs de poule

Si l'égalité persiste, alors doit s'appliquer cet ultime point de règlement :

8. **Tirage au sort** à la pièce (pile ou face) entre les deux managers des équipes.

A l'issue des matchs de poule, si plus de deux équipes d'une même poule ont le même nombre de points classement, celui-ci sera effectué par comparaison des points suivants :

1. Un ou des éventuels **carton(s) rouge(s)**
2. La **différence de points** (goal-average) sur l'ensemble des matchs de poule
3. La **différence d'essais** sur l'ensemble des matchs de poule
4. Le **nombre de points marqués** sur l'ensemble des matchs de poule
5. Le **nombre d'essais marqués** sur l'ensemble des matchs de poule

Si l'égalité persiste entre deux des équipes à départager :

6. **Résultat du match particulier** opposant les deux équipes concernées. Le vainqueur sera classé devant l'autre.
7. Le **nombre de carton(s) jaune(s)** sur l'ensemble des matchs de poule

Si l'égalité persiste, alors doit s'appliquer cet ultime point de règlement :

8. **Tirage au sort à la pièce** (pile ou face) entre les managers des équipes encore non départagées.

ARTICLE 9 – CRITERES DE CLASSEMENT INTER-POULE

Dans certains formats de compétition, un classement inter-poules de toutes les équipes participantes est nécessaire à l'issue des matchs de poule. Ce classement est établi selon les règles suivantes :

Le rang de classement dans la poule est le premier à considérer. Les 1^{ers} de poule sont classés entre eux en haut du classement, puis les 2^{èmes}, les 3^{èmes}, et les 4^{èmes}.

Les critères pour départager les équipes de même rang dans les différentes poules sont à considérer dans l'ordre suivant :

1. **Points classement**
2. Un ou des éventuels **cartons rouges**
3. La **différence de points** (goal-average) sur l'ensemble des matchs de poule. L'équipe ayant la meilleure différence de points est classée devant les autres
4. La **différence d'essais** sur l'ensemble des matchs de poule
5. Le **nombre de points marqués** sur l'ensemble des matchs de poule
6. Le **nombre d'essais marqués** sur l'ensemble des matchs de poule
7. Le **nombre de carton(s) jaune(s)** sur l'ensemble des matchs de poule

Si l'égalité persiste, alors doit s'appliquer cet ultime point de règlement :

8. **Tirage au sort** à la pièce (pile ou face) entre les managers des équipes.

Dans le cas où le nombre d'équipes n'est pas identique dans toutes les poules :

1. Le **rang de classement** dans la poule est toujours le premier à considérer. Les 1^{ers} de poule sont classés entre eux en haut du classement, puis les 2^{èmes}, les 3^{èmes} et les 4^{èmes}.
2. Les critères pour départager les équipes de même rang dans les différentes poules sont à considérer dans le **même ordre que précédemment**.

ARTICLE 10 - ETABLISSEMENT DU SCORE

Coup de pied de transformation

Tentative de coup de pied de transformation :

- Si l'équipe qui a marqué un essai choisit de tenter le coup de pied de transformation, celui-ci doit se faire par un coup de pied tombé ;
- Le botteur doit botter dans les 30 secondes qui suivent l'instant où l'essai a été marqué. Si le botteur ne réalise pas le coup de pied dans le temps imparti, le coup de pied sera annulé ;
- Une fois l'essai accordé, toute l'équipe adverse doit immédiatement se replier vers sa ligne des 10 mètres.

Essai marqué en fin de période

Si l'essai est marqué en fin de mi-temps ou en fin de match, la suite du match dépend du moment où la sirène sonne par rapport à la transformation :

- Essai puis sirène puis tentative de transformation : fin de la mi-temps ou du match ;
- Essai puis tentative de transformation puis sirène : le match continue.

ARTICLE 11 - JEU DELOYAL

Carton jaune :

- Exclusion temporaire : 2 minutes (ne pas retenir la carte de qualification).

N.B. : tout joueur ou joueuse qui tente de retarder volontairement la reprise rapide du jeu doit être sanctionné(e) par un carton jaune.

- Un joueur cumulant deux cartons jaunes lors d'un même match, est définitivement exclu de celui-ci et n'est pas autorisé à participer au prochain match du tournoi.
- Un joueur cumulant trois cartons jaunes lors d'un même tournoi, n'est plus autorisé à participer à des matchs jusqu'à la fin du tournoi (il peut toutefois participer à la fin du match en cours, sauf dans le cas où il aurait cumulé deux cartons jaunes lors de celui-ci).
 - Aucune sanction sportive supplémentaire ne sera appliquée.
- Retour carton jaune sur coup de pied de pénalité :
 - Seule l'équipe qui obtient le coup de pied de pénalité peut faire revenir en jeu un joueur ayant reçu un carton jaune ;
 - L'équipe contre qui est sifflé le coup de pied de pénalité ne peut pas faire revenir en jeu un joueur ayant reçu un carton jaune, sauf si l'équipe non-fautive fait elle aussi retourner au jeu un tel joueur.

Carton rouge :

- Un carton rouge entraîne l'exclusion définitive du joueur, qui n'est plus autorisé à participer à des matchs jusqu'à la fin du tournoi.

ARTICLE 12 - COUP D'ENVOI ET COUPS DE PIED DE RENVOI

Qui donne le coup d'envoi et le coup de pied de renvoi ?

Après l'obtention de points, l'équipe qui a marqué les points donne le coup de pied de renvoi par un coup de pied tombé au centre ou en arrière de la ligne médiane.

Sanction : coup de pied franc au centre de la ligne médiane.

Position de l'équipe du botteur lors du coup d'envoi ou d'un coup de pied de renvoi

Tous les coéquipiers du botteur doivent se placer en arrière du ballon lorsqu'il est botté.

Sanction: coup de pied franc au centre de la ligne médiane.

Coup d'envoi ou coup de renvoi à moins de 10 mètres et non joué par un adversaire

Le ballon doit atteindre au minimum la ligne des 10 mètres de l'adversaire.

Sanction: coup de pied franc au centre de la ligne médiane.

Ballon botté directement en touche

Le ballon doit tomber dans le champ de jeu. Il ne peut pas être botté directement en touche.

Sanction: coup de pied franc au centre de la ligne médiane.

Ballon allant dans l'en-but

Si l'équipe adverse fait un touché à terre ou rend le ballon mort ou si le ballon devient mort en allant en touche de but ou sur la ligne de ballon mort ou au-delà, un coup de pied franc sera accordé à l'équipe non fautive au centre du terrain.

3 joueurs maximum porteront des chasubles et seront autorisés à rentrer sur pour apporter l'eau.

Comportement des entraîneurs sur le banc de touche.

Toute personne admise sur le banc de touche peut se voir infliger par l'arbitre un carton jaune ou un carton rouge.

Ces décisions peuvent notamment intervenir à la suite :

- de la sortie intempestive de la zone qui lui est affectée,
- de son comportement publiquement contestataire ou antisportif,
- de ses paroles déplacées adressées à l'un des officiels du match.

Conduite à tenir en cas d'exclusion définitive :

Toute personne du banc de touche ayant été exclue définitivement devra quitter l'enceinte de jeu sans délai et ne pourra en aucun cas être remplacée sur le banc de touche (pour toute la durée du tournoi).

Sanction : Coup de pied de pénalité à l'endroit où le jeu aurait dû reprendre.

ARTICLE 16 – PHARMACIE

Les joueurs participants doivent en cas de besoin, avoir une pharmacie, sur l'aire de jeu.

L'organisation mettra en place un dispositif de secours adapté à la compétition.

ARTICLE 17 - TENUE DES JOUEURS

Les joueurs doivent disputer un match en tenue complète (maillot de rugby, short, bas et chaussures de sport).

Chaque joueur doit conserver son numéro de maillot pour l'intégralité du tournoi, s'il change de maillot et de numéro il devra impérativement l'indiquer à l'organisation (table de marque).

Une équipe ne peut pas refuser de jouer sous prétexte de défaut dans l'équipement de l'adversaire.

L'équipement (crampons, protège épaule, etc.) doit être conforme aux normes en vigueur édictées par World Rugby et aux décisions de la commission des arbitres.

ARTICLE 18 - ARRET DU MATCH POUR INCIDENT

L'arbitre est seul juge pour décider si le match doit être interrompu à cause d'incidents graves, mais cette décision ne doit être prise que lorsqu'il y a impossibilité absolue de continuer à jouer.

ARTICLE 19 - ARRET EN CAS DE FORCE MAJEURE

Le coordonnateur des arbitres, le directeur du tournoi et le responsable du médical peuvent se réunir et décider si le match doit être interrompu à cause d'événements extérieurs constituant un cas de force majeure (intempéries exceptionnelles par exemple).

En aucun cas la décision de l'arbitre d'arrêter le match par suite d'incidents ne saurait être assimilée à un cas de force majeure.